

Le Centre de Gestion de l'Eure a organisé le concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2018.

Après un recensement fait auprès des collectivités du département de l'Eure, le nombre de postes mis au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est de 30 postes répartis ainsi qu'il suit :

- 16 postes au concours externe
- 12 postes au concours interne
- 2 postes au concours de 3^{ème} voie

Les dates d'inscription au concours d' ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018

Retrait des dossiers : du 17 octobre 2017 au 8 novembre 2017

Date limite de dépôt des dossiers : le 16 novembre 2017

Date des épreuves d'admissibilité : le 15 mars 2018

Les épreuves écrites d'admissibilité du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2018 (interne, externe et troisième concours) se sont donc déroulées le 15 mars 2018 au stade Jesse Owens de Val de Reuil.

Le jury d'admissibilité, réuni le 15 mai 2018 au Centre de Gestion de l'Eure à 10 heures 30, a statué sur les candidats admissibles à passer les épreuves d'admission.

Les copies des épreuves écrites de ce concours ont fait l'objet d'une double correction.

Aucune anomalie n'a été constatée sur les devoirs rendus par les candidats.

Après avoir étudié les notes des candidats, de façon anonyme, le jury a fixé les seuils d'admissibilité des concours externe, interne et de troisième voie, en fonction du nombre de postes ouverts et du niveau des candidats, afin de déterminer la liste des candidats de chaque voie de concours admis à passer les épreuves d'admission (entretien avec le jury; épreuve pratique de bureautique et épreuves facultatives).

Après étude des notes, le jury a déclaré 27 candidats admissibles à passer les épreuves orales d'admission.

Les candidats admissibles par type de concours :

-  17 candidats au concours externe
-  9 candidats au concours interne
-  1 candidat au troisième concours

Les candidats déclarés admissibles ont passé les épreuves d'admission comme suit :

- 5 et 6 juin 2018 : entretien avec le jury
- 13 juin 2018 : épreuve pratique de bureautique
- 6-7-13 et 14 juin : épreuves facultatives

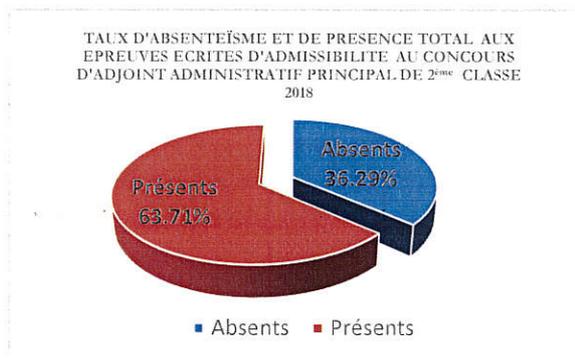
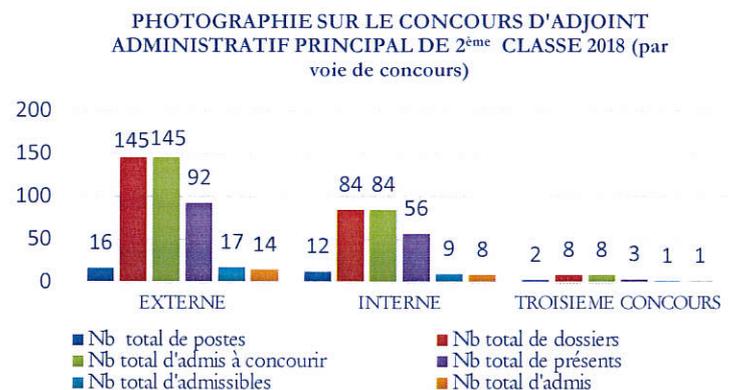
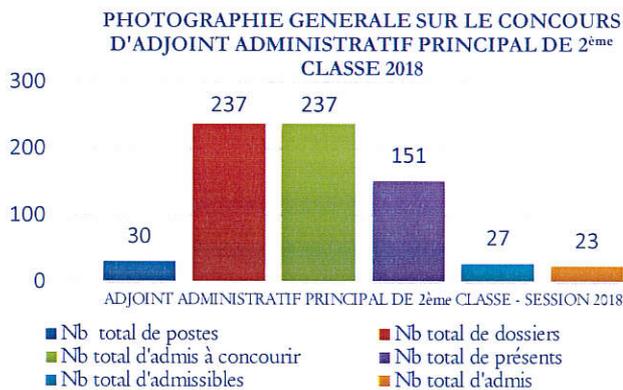
Le jury d'admission s'est réuni le 26 juin 2018 au CENTRE DE GESTION 27 à 10 heures 30.

Suite à l'étude des notes (écrites ; orales et pratiques) des candidats déclarés admissibles, de façon anonyme, le jury a déclaré 23 candidats admis au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe - session 2018 à l'issue des épreuves facultatives et d'admission.

Les candidats admis par type de concours :

-  14 candidats au concours externe
-  8 candidats au concours interne
-  1 candidat au troisième concours

Nombre de dossiers reçus :	237	dossiers			
Nombre de candidats admis à concourir :	237	candidats			
Nombre de candidats présents aux deux épreuves écrites :	151	candidats	soit :	63.71%	des candidats admis à concourir
Nombre de candidats absents à au moins une des deux épreuves écrites :	86	candidats	soit :	36.29%	des candidats admis à concourir
Nombres de candidats ayant demandé un aménagement d'épreuve	7	candidats ont demandé un aménagement d'épreuve (personnes handicapées) :			
		Nature de l'aménagement :	<ul style="list-style-type: none"> - 5 candidats ont bénéficié d'un 1/3 temps supplémentaire pour chaque épreuve écrite - 1 candidat a bénéficié d'un 1/3 temps pour chaque épreuve écrite et d'un fauteuil avec accoudoir et appui tête - 1 candidat déclaré travailleur handicapé n'a demandé qu'un aménagement matériel pour l'épreuve d'admission de Bureautique 		



Pour rappel :

I) Les conditions d'inscription au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

✚ Concours Externe

Le concours externe sur titres avec épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les candidats remplissant les **conditions dérogatoires** suivantes :

- Les mères et les pères de famille d'au moins trois enfants, qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement,
- Les sportifs de haut niveau, inscrits sur la liste établie par le ministre des sports,
- Peuvent également se présenter au concours les candidats qui justifient de qualifications au moins équivalentes.

✚ Concours Interne

Le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et agents non titulaires de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière, ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale. Les candidats doivent justifier au 1^{er} janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la fonction publique. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

Les militaires et les magistrats peuvent s'inscrire au concours interne (article 36 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale).

✚ Troisième Concours

Le troisième concours avec épreuves est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant **une durée de quatre ans au moins**

- soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature,
- soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
- soit d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public (art.36 loi 84-53). Par dérogation, les activités syndicales des candidats bénéficiant d'une décharge d'activité de services ou mis à disposition d'une organisation syndicale sont prises en compte.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats auront été simultanées ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

II) La nature des épreuves

Les concours externe, interne et le troisième concours de recrutement des adjoints administratifs territoriaux principal de 2^{ème} classe comprennent **deux épreuves d'admissibilité et trois épreuves d'admission dont une facultative.**

✚ Les épreuves d'admissibilité aux concours externe, interne et au troisième concours consistent en :

1^o Une épreuve écrite de français (durée : une heure trente ; coefficient 3) comportant :

- a - à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte ;
- b - des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

2^o Une épreuve écrite de mathématiques (durée : une heure ; coefficient 3) :

Établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats.

✚ Les épreuves d'admission (deux épreuves obligatoires et une facultative) se décomposent comme suit :

1. Un entretien :

CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. (Durée : 15 mn ; coefficient 3)	Entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. Cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (Durée : 15 mn ; coefficient 3)	Entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. Cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat (Durée : 15 mn ; coefficient 3)

2. Une épreuve pratique de bureautique :

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
Epreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (Durée : 15 mn ; coefficient 1)

3. Une épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :

CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
a - une épreuve écrite de langue vivante étrangère. (Durée : une heure ; coefficient 1) Cette épreuve consiste en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.
OU
b - une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants : (durée : quinze minutes, avec une préparation de même durée ; coefficient 1)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Notions générales de droit public ; ➤ Notions générales de droit de la famille ; ➤ Notions générales de finances publiques.

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2018QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018

	Nb de postes	Nb de candidats inscrits	Nb de candidats autorisés à concourir	Nb de candidats absents à au moins une des épreuves d'admissibilité	Nb de candidats présents aux 2 épreuves d'admissibilité	Taux d'absentéisme aux épreuves d'admissibilité	Taux de présence aux épreuves d'admissibilité	Moyenne générale de chaque épreuve écrite d'admissibilité :	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de chaque épreuve d'admissibilité	Moyenne générale des candidats, après les épreuves d'admissibilité, en tenant compte des coefficients de chaque épreuve	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20	A été déclaré admissible, par le jury, tous les candidats ayant reçu une moyenne générale \geq à :	Nb de candidats déclarés admissibles (Jury du 15/05/2018)	Taux concernant les candidats déclarés admissibles par rapport aux nb de candidats admis à concourir
Externe (Pour rappel en 2016)	16 (19)	145 (223)	145 (219)	53 (71)	92 (148)	36.55% (32.42%)	63.45% (67.58%)	Français : 8.97/20 (8.43/20) Tableau numérique : 3.74/20 (6.53/20)	Français : 16.63/1.63 (16.25/1.50) Tableau numérique : 14.00/0.00 (18.25/0.00)	6.40/20 (7.48/20)	13.13/1.00 (15.88/1.38)	9.00/20 (10.00/20)	17 (37)	11.72 (16.89%)
Interne (Pour rappel en 2016)	12 (15)	84 (138)	84 (133)	28 (30)	56 (103)	33.33% (22.56%)	66.67% (77.44%)	Français : 9.27/20 (8.89/20) Tableau numérique : 3.83/20 (7.86/20)	Français : 18.13/2.50 (15.25/0.75) Tableau numérique : 14.25/0.00 (19.25/0.00)	6.55/20 (8.38/20)	13.50/1.63 (16.63/0.38)	8.76/20 (10.00/20)	9 (30)	10.71 (22.56%)
Troisième voie (Pour rappel en 2016)	2 (4)	8 (6)	8 (6)	5 (0)	3 (6)	62.50% (0.00%)	37.50% (100.00%)	Français : 12.38/20 (9.67/20) Tableau numérique : 3.88/20 (11.04/20)	Français : 13.88/9.75 (13.50/6.75) Tableau numérique : 5.13/3.00 (16.50/7.25)	8.13/20 (10.36/20)	9.32/6.63 (13.38/9.00)	9.32/20 (10.13/20)	1 (3)	12.50 (50.00%)
Total (Pour rappel en 2016)	30 (38)	237 (367)	237 (358)	86 (101)	151 (257)	36.29% (28.21%)	63.71% (71.79%)						27 (70)	11.39 (19.55%)

REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE DES CANDIDATS

D) Le concours externe

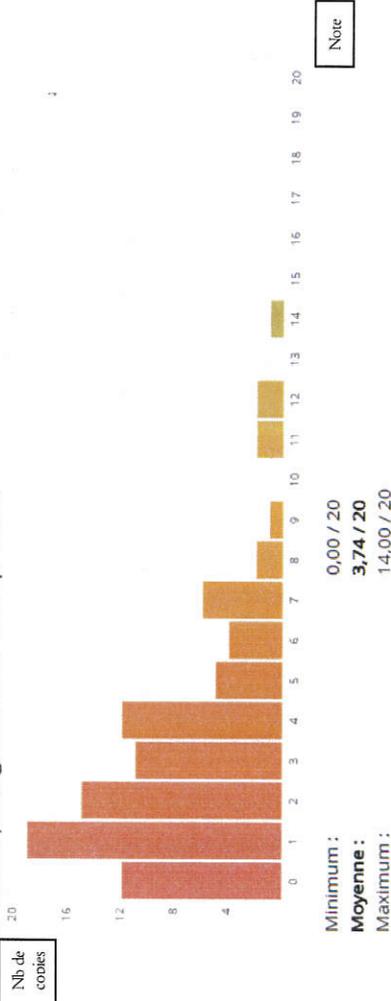
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE DE TABLEAU NUMERIQUE :

(durée : 1 heure ; coefficient 3).

Candidats

Nombre de candidats : 145
 Nombre d'absents : 53
 Nombre de présents : 92

Statistiques générales de l'épreuve



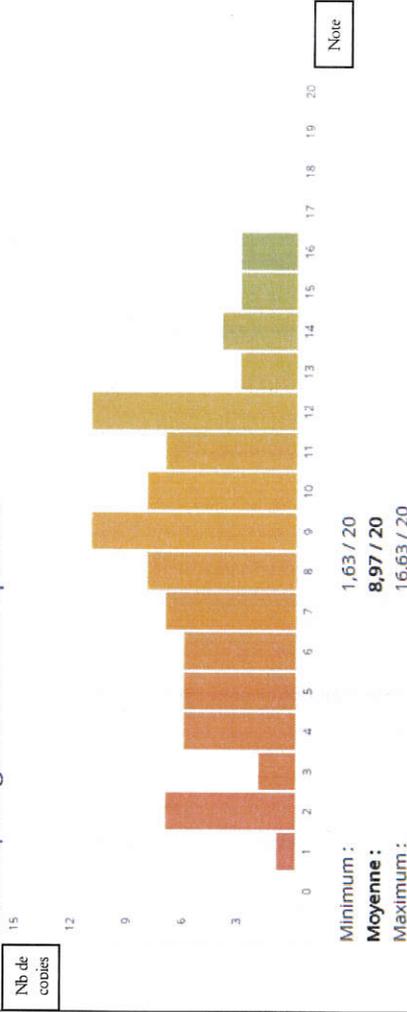
REPARTITION DES NOTES DE L'EPREUVE DE FRANCAIS :

(durée : 2 heures ; coefficient 3).

Candidats

Nombre de candidats : 145
 Nombre d'absents : 52
 Nombre de présents : 93

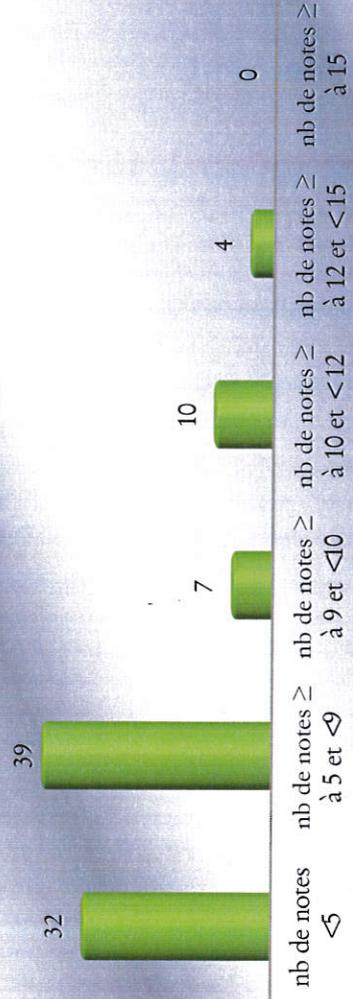
Statistiques générales de l'épreuve



REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS EXTERNES A L'ISSUE DES 2 EPREUVES

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DU CONCOURS EXTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE 2018 (A l'issue des 2 épreuves écrites)

■ Moyenne générale obtenue par les candidats après application des coefficients



Moyenne la plus basse : 1,00 / 20
 Moyenne des moyennes : 6,40 / 20
 Moyenne la plus haute : 13,13 / 20

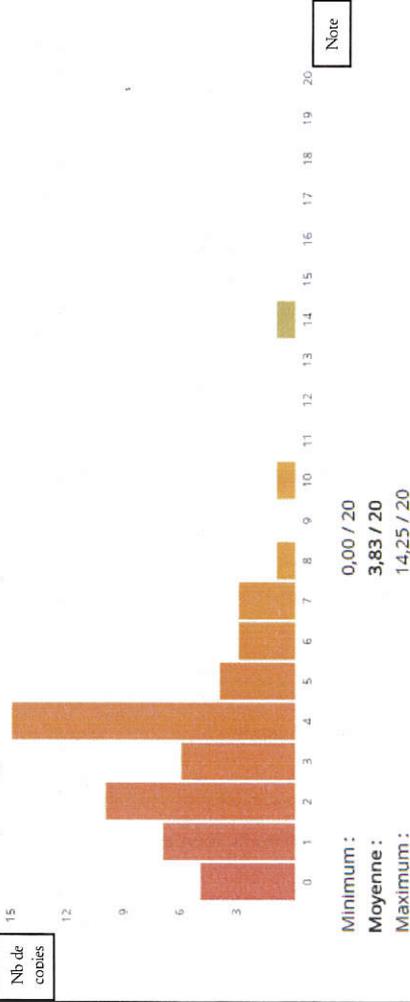
II) Le concours interne

REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE DE TABLEAU NUMÉRIQUE : (durée : 1 heure ; coefficient 3).

Candidats

Nombre de candidats : 84
 Nombre d'absents : 28
 Nombre de présents : 56

Statistiques générales de l'épreuve

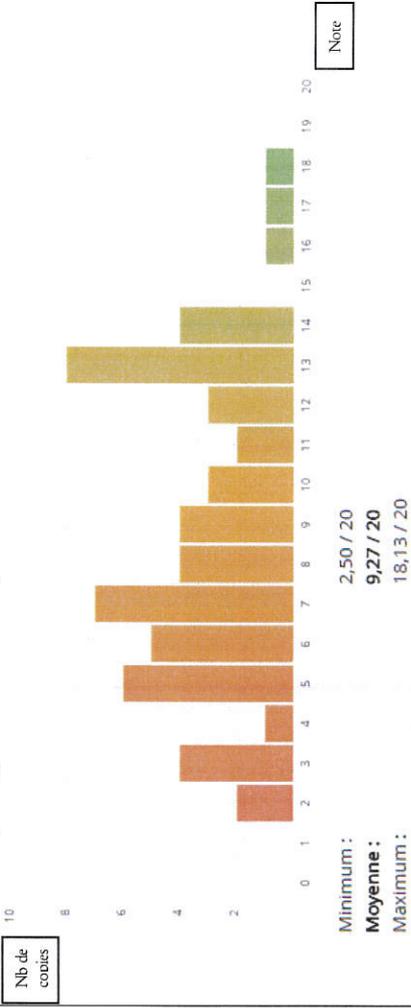


REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS : (durée : 2 heures ; coefficient 3).

Candidats

Nombre de candidats : 84
 Nombre d'absents : 28
 Nombre de présents : 56

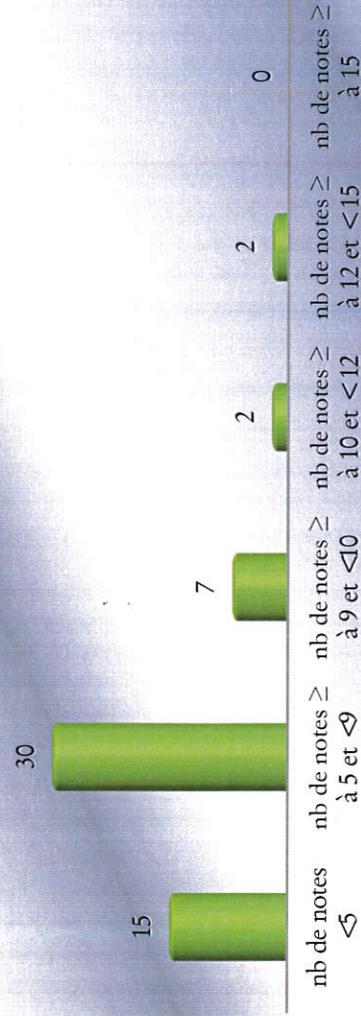
Statistiques générales de l'épreuve



REPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS INTERNES A L'ISSUE DES 2 ÉPREUVES

REPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DU CONCOURS INTERNE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018 (A l'issue des 2 épreuves écrites)

■ Moyenne générale obtenue par les candidats après application des coefficients



Moyenne la plus basse : 1.63 / 20
 Moyenne des moyennes : 6.55 / 20
 Moyenne la plus haute : 13.50 / 20

III) Le troisième concours

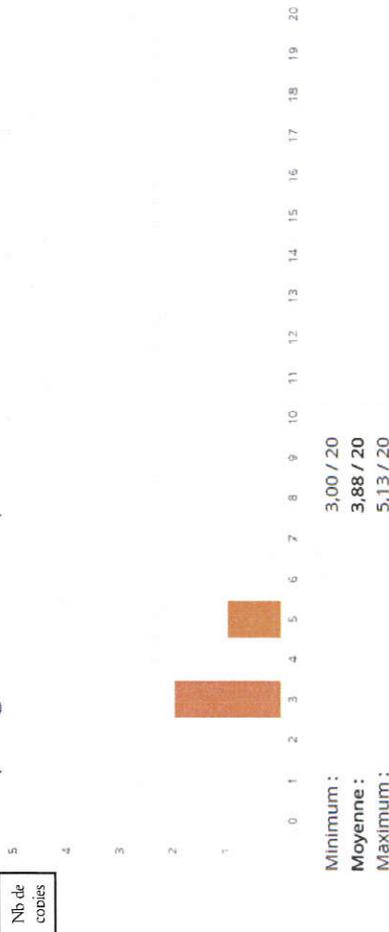
REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE DE TABLEAU NUMÉRIQUE :

(durée : 1 heure ; coefficient 3).

Candidats

Nombre de candidats : 8
 Nombre d'absents : 5
 Nombre de présents : 3

Statistiques générales de l'épreuve



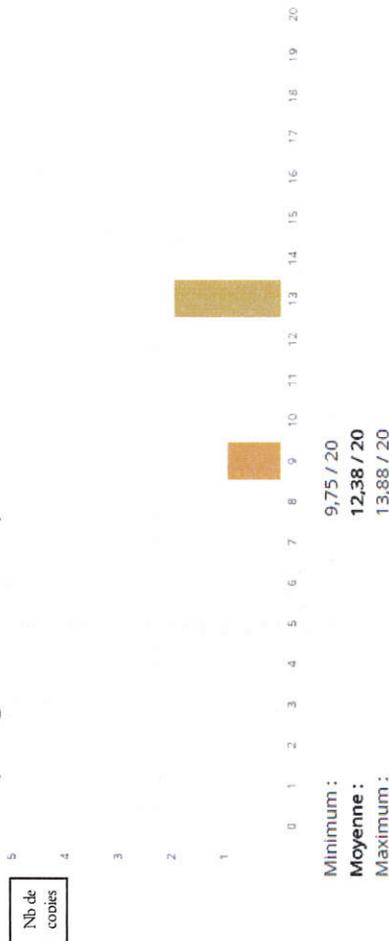
REPARTITION DES NOTES DE L'ÉPREUVE DE FRANÇAIS :

(durée : 2 heures ; coefficient 3).

Candidats

Nombre de candidats : 8
 Nombre d'absents : 5
 Nombre de présents : 3

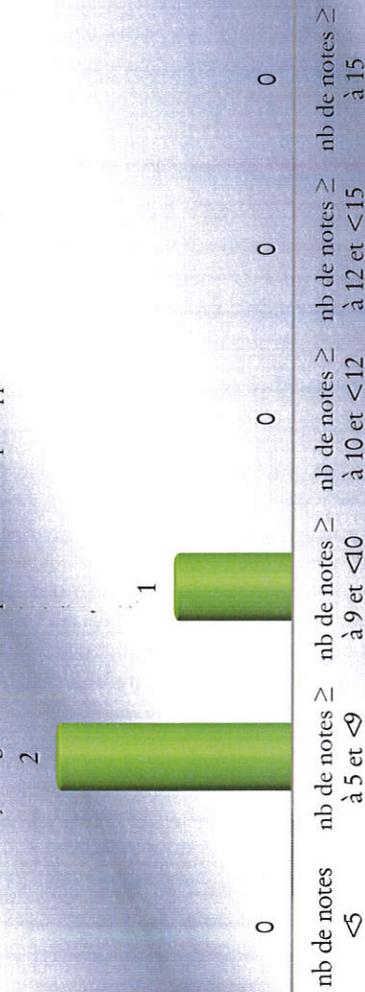
Statistiques générales de l'épreuve



REPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES DES CANDIDATS DU TROISIÈME CONCOURS A L'ISSUE DES 2 ÉPREUVES

REPARTITION DES MOYENNES GÉNÉRALES OBTENUES PAR LES CANDIDATS DU TROISIÈME CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018 (A l'issue des 2 épreuves écrites)

Moyenne générale obtenue par les candidats après application des coefficients



Moyenne la plus basse : 6.63 / 20
 Moyenne des moyennes : 8.13 / 20
 Moyenne la plus haute : 9.32 / 20

**REMARQUES DU JURY ET DES INTERVENANTS SUR LES EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE DU CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018**

Epreuve écrite de français :

Le sujet que devaient traiter les candidats ne faisait pas apparaître de difficultés particulières. Le texte était facile à comprendre.

Malgré cela les résultats obtenus par les candidats sont moyens. Le jury constate que les difficultés rencontrées d'une session à une autre restent les mêmes :

- ✚ L'orthographe (dans le dernier exercice il était demandé de trouver les fautes d'orthographe). Un grand nombre de candidats a corrigé des mots qui étaient correctement orthographiés et n'a pas trouvé ceux qui auraient dû être corrigés.
- ✚ La conjugaison (les candidats ne révisent pas).
- ✚ La compréhension des questions voire la méconnaissance des notions grammaticales : certains candidats n'ont pas su définir « la nature d'un mot ».
- ✚ Des réponses qui restent superficielles.
- ✚ ...

Etablissement d'un tableau numérique :

Le niveau des copies était très faible. Il a été constaté une méconnaissance de la méthodologie pour une épreuve qui demande une préparation. Un candidat qui ne s'est pas préparé aura des difficultés à appréhender un tel exercice dans le temps qui lui est imparti.

Le jury rappelle qu'il est important que les candidats lisent attentivement l'énoncé.

Les correcteurs tiennent à signaler, que même si ce genre d'exercice paraît compliqué à appréhender pour certains candidats, il était très facile et très rapide d'obtenir 5.5 points uniquement en lisant correctement l'énoncé :

- ✚ Confection du tableau avec le bon nombre de lignes et de colonnes. Ces dernières étaient clairement annoncées dans le sujet (lire ci-après) :

Etablir un tableau numérique faisant apparaître pour chacune des communes et pour l'ensemble des cinq communes :

- *Le nombre d'habitants,*
- *Les montants des subventions attribuées pour la période 2018-2021 : part fixe, part variable et part totale,*
- *Le montant de la subvention pour l'exercice 2018,*
- *Le montant des travaux subventionnés pour l'exercice 2018,*
- *Le montant des travaux qui pourront être subventionnés pour la période 2019-2021.*

- ✚ Présence d'un titre concis qui doit renseigner sur le contenu du tableau.
- ✚ Colonne « part fixe de la subvention 2018-2021 » où les calculs étaient d'une très grande simplicité.
- ✚ Deux ou trois autres calculs qui découlait de la lecture du sujet et de la colonne ci-dessus désignée.

De nombreux candidats ont :

- Soit oublié des colonnes, et/ou
- Soit rajouté une ligne non demandée : par exemple une ligne : « E.P.C.I » qui n'était pas demandée.

Il est attendu des correcteurs que le devoir rendu soit propre et soigné. Trop de copies comportaient des ratures, des traits tracés à la main levée ou pas droits, des intitulés de colonnes trop long, non concis. Certains tableaux ont été réalisés avec des colonnes dont la taille n'était pas adaptée car trop petites donc l'intitulé des colonnes dépasse ou est illisible faute de place. Tout ceci pour dire qu'un nombre non négligeable de candidats perd des points tout bonnement par manque de soin apporté à leur devoir.

En tout état de cause et quelque soit leur niveau, les candidats pouvaient aisément obtenir une note non éliminatoire.

Par ailleurs, les correcteurs ont constaté que les candidats ne lisaient pas correctement l'énoncé. En effet, pour exemple, il était demandé de trouver le nombre d'habitants des 5 communes, tout en sachant que celles-ci comportaient **au moins 2000 habitants**. Dans l'énoncé il était dit :

- *Dans le cadre du Contrat Départemental de Territoire 2018-2021, un E.P.C.I et 5 de ses communes **A-B-C-D-E** adhérentes **de 2 000 habitants et plus** peuvent bénéficier de subventions pour cofinancer certains projets structurants.*

De nombreux candidats n'ont pas été déconcerté de trouver un nombre d'habitants inférieures à 2000 pour certaines des communes précitées. Ce qui est dommage car de nombreux calculs découlait de ces résultats. De même, le nombre total d'habitants des 5 communes était connu, certains candidats se sont autorisés à modifier ce dernier...

De plus, il était indiqué sur le sujet que « les valeurs seront arrondies à l'euro supérieur ». Malgré la clarté de cette consigne, force est de constater que cela a été problématique pour certains candidats ou que certains candidats n'ont pas pris en considération cette information.

En outre, seul le tableau numérique est corrigé. De fait, les calculs développés sur la copie à côté du tableau ne sont pas corrigés et les feuilles de brouillons ne sont pas ramassés et ne font donc pas l'objet d'une correction.

Enfin, il est conseillé de vérifier ces calculs. En effet, c'est dommage qu'un candidat ayant compris le sujet se voit affublé d'une mauvaise note après avoir fait une erreur de calcul dès le début car les résultats suivants sont liés aux résultats trouvés grâce au calcul de départ. Dans ce genre d'exercice, seul le résultat est noté.

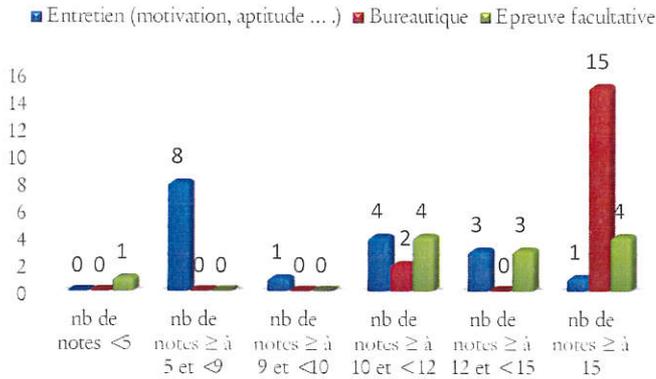
En conclusion : Pour aborder cette épreuve sereinement, une préparation est fortement conseillée voire nécessaire. Les candidats doivent être attentifs à toutes les informations transmises et ne pas faire d'impasse.

QUELQUES CHIFFRES SUITE AUX EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
2018

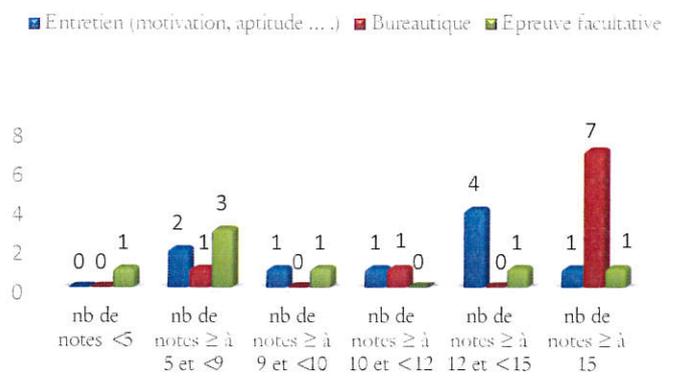
	Pour rappel Nb de postes	Nb de candidats déclarés admissibles (jury du 15/05/2018)	Nb de candidats présents à toutes les épreuves d'admission obligatoires	Moyenne générale de chaque épreuve orale d'admission	Note la plus haute et la plus basse sur 20 de l'épreuve orale d'admission	Nb de candidats ayant pris une épreuve facultative	Nb de candidats présents à l'épreuve facultative	Nb de candidats ayant récupéré des points grâce à l'épreuve facultative (c-à-d >10/20)	NOTE la plus haute et la plus basse sur 20 des candidats ayant passé une épreuve facultative	Moyenne générale sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après les épreuves écrites et orale) (en tenant compte des coefficients de chaque épreuve)	Moyenne générale la plus haute et la plus basse sur 20 de tous les candidats présents à l'admission (après l'épreuve orale)	Nb de candidats déclarés admis (jury du 26/06/2018)	Moyenne générale du dernier candidat déclaré admis
Externe (Pour rappel en 2016)	16	17 (37)	17 (34)	Entretien (motivation, aptitude...) : 10.00/20 (13.10/20) Bureautique 18.06/20 (16.26/20)	Entretien (motivation, aptitude...) : 18.50/7.00 (17.50/7.00) Bureautique 20.00/12.00 (20.00/9.00)	13 (24)	12 (21)	10 (17)	17.00/2.00 (19.00/5.00)	11.58/20 (13.34/20)	15.53 / 9.78 (16.78/11.05)	14 (22)	10.09/20 (12.56/20)
Interne (Pour rappel en 2016)	12	9 (30)	9 (27)	Entretien (motivation, aptitude...) : 11.33/20 (9.72/20) Bureautique 16.33/20 (14.44/20)	Entretien (motivation, aptitude...) : 16.50/6.00 (17.50/3.00) Bureautique 20.00/8.00 (20.00/1.00)	7 (23)	7 (23)	2 (16)	16.00/2.00 (19.00/3.00)	11.30/20 (11.87/20)	13.13 / 8.23 (16.13/7.45)	8 (13)	10.70/20 (11.79/20)
Troisième voie (Pour rappel en 2016)	2	1 (3)	1 (3)	Entretien (motivation, aptitude...) : 18.00/20 (15.00/20) Bureautique 20.00/20 (14.33/20)	Entretien (motivation, aptitude...) : 18.00/18.00 (15.50/14.50) Bureautique 20.00/20.00 (18.00/11.00)	1 (2)	1 (2)	1 (1)	12.00/12.00 (14.00/2.00)	13.19/20 (12.85/20)	13.19 / 13.19 (13.63/12.13)	1 (3)	13.19/20 (12.13/20)
Total (Pour rappel en 2016)	30 (38)	27 (70)	27 (64)			21 (49)	20 (46)	13 (34)				23 (38)	

REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES D'ADMISSION DES CANDIDATS

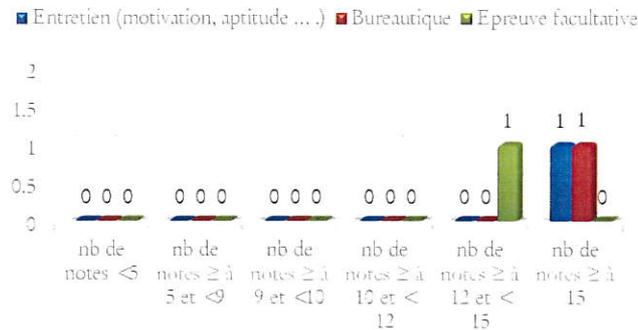
REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES
D'ADMISSION DU CONCOURS **EXTERNE** D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES
D'ADMISSION DU CONCOURS **INTERNE** D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018

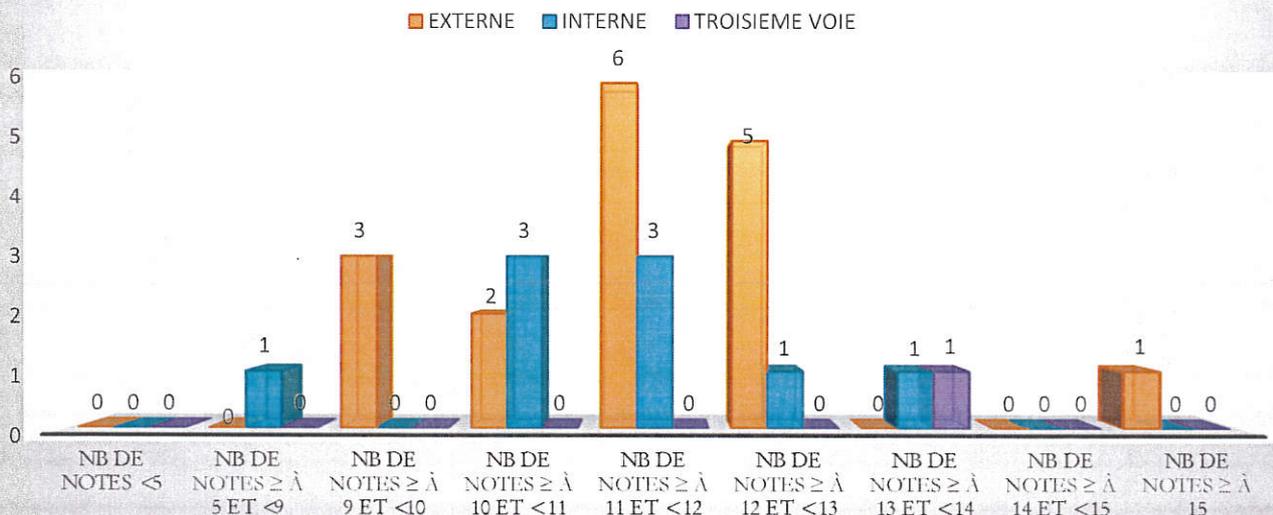


REPARTITION DES NOTES DES EPREUVES
D'ADMISSION DU **TROISIEME CONCOURS**
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème}
CLASSE 2018



REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS A L'ISSUE DES EPREUVES ECRITES, ORALES ET FACULTATIVES

REPARTITION DES MOYENNES GENERALES DES CANDIDATS AYANT PASSE LES EPREUVES
D'ADMISSIBILITE ET ADMISSION DU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE - SESSION 2018



**REMARQUES DU JURY ET DES INTERVENANTS SUR LES EPREUVES D'ADMISSION DU CONCOURS D'ADJOINT
ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018**

Epreuve orale d'entretien :

Tous les candidats ont été évalués par le même jury.

Le jury s'est montré très inquiet des prestations générales des candidats notamment vis-à-vis des candidats internes qui, contrairement à certains candidats externes, sont tous en poste dans la fonction publique.

Lors de cet entretien, en dépit d'un questionnement « classique » sur les fondamentaux (rôle du maire, compétences de la commune, droits et obligations des fonctionnaires...), la majorité des candidats s'est retrouvée rapidement en difficulté ce qui s'est traduit par des réponses très approximatives. Ces dernières ont notamment révélé d'importantes lacunes, ainsi qu'une certaine méconnaissance sur des questions générales en lien avec la fonction publique territoriale et/ou à leur environnement professionnel. Ce manque général de connaissances n'a pas permis de révéler une curiosité et un intérêt avéré voire une motivation réelle de la part des candidats. En effet, ce constat démontre également le manque voire l'absence de préparation du candidat.

De plus, de par leur posture et leur façon d'être, le jury a eu l'impression que certains candidats étaient venus en dilettante ou pour découvrir le déroulement de ce type d'épreuve.

Nombreux sont par ailleurs les candidats qui à cette occasion n'ont pas su démontrer leur capacité à se projeter ou à se positionner de façon cohérente dans le grade visé et donc exercer les missions relevant du cadre d'emploi.

Néanmoins, le jury tient également à souligner la très bonne prestation d'un faible nombre de candidats qui avait visiblement très bien préparé cette épreuve.

Le jury conseille aux futurs candidats de se documenter sur ce que l'on attend d'un candidat se présentant au concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe. Les réponses apportées seront ainsi plus pertinentes et éclairées et démontreront leurs motivations et leurs intérêts à intégrer la fonction publique territoriale en tant qu'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe.

Epreuve de bureautique :

Les membres du jury soulignent le très bon niveau des candidats à l'épreuve de bureautique. A quelques exceptions près, les candidats maîtrisent très bien l'outil informatique. Ils n'ont pas rencontré de réelles difficultés.

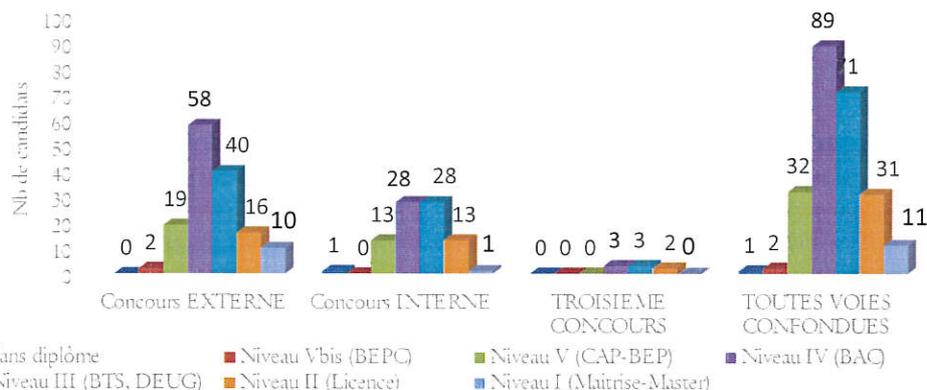
Les épreuves facultatives :

Les membres du jury soulignent l'importance de choisir une épreuve facultative. En effet, cette dernière peut permettre à certains candidats d'obtenir les quelques points manquants pour être déclarés admis. Un bon nombre de candidats ont pu, par ce biais, obtenir des points supplémentaires sur leur total obtenu après avoir passé toutes les épreuves obligatoires d'admissibilité et d'admission.

PROFIL DES CANDIDATS

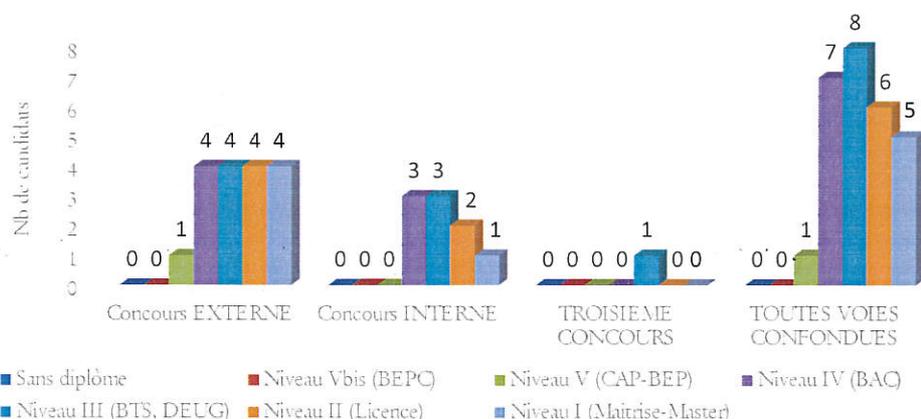
REPARTITION DES CANDIDATS PAR RAPPORT AU NIVEAU D'ETUDE DECLARE

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMIS A CONCOURIR** AU
CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION
2018



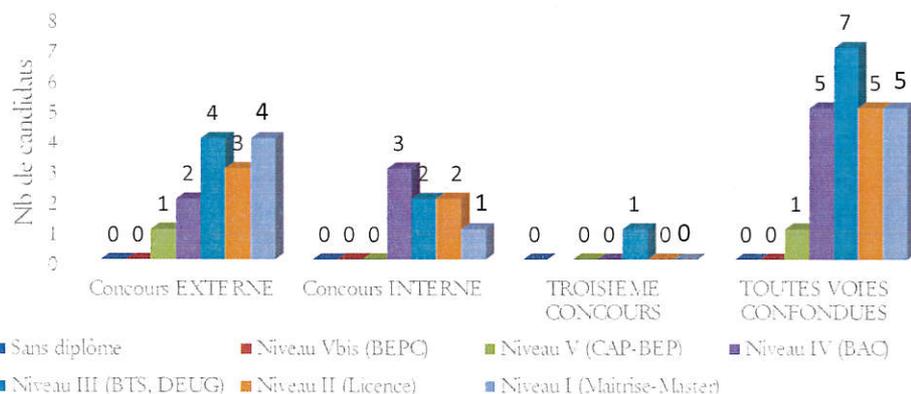
Après la réunion du jury d'admissibilité du 15/05/2018

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMISSIBLES** AU CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018



Après la réunion du jury d'admission du 26/06/2018

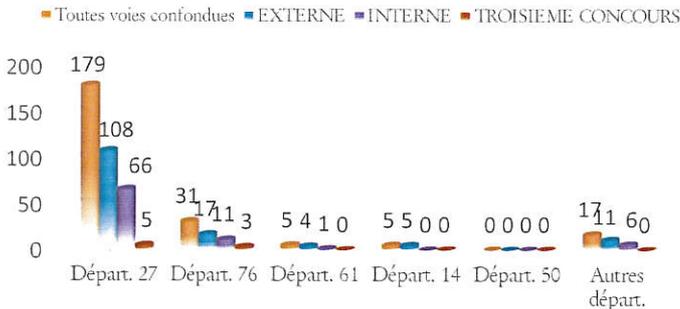
NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS DECLARES **ADMIS AU CONCOURS**
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - SESSION 2018



REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS

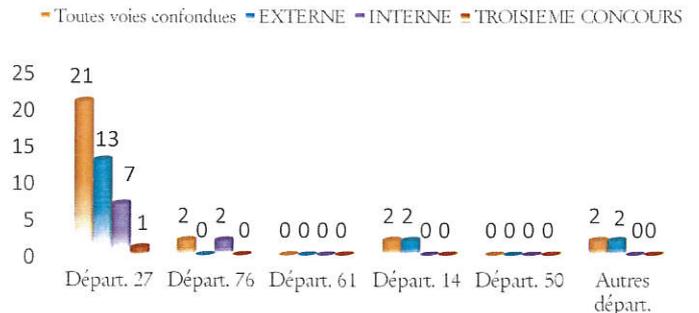
	Nombre candidats admis à concourir	Répartition géographique des candidats admis à concourir (lieu d'habitation)		Nombre candidats admissibles (jury du 15/05/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admissibles (lieu d'habitation)		Nb de candidats déclarés Admis (jury du 26/06/2018)	Répartition géographique des candidats déclarés admis (lieu d'habitation)	
		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats		n° des départements	nb de candidats
Externe	145	départ. 27	108	17	départ. 27	13	14	départ. 27	10
		départ. 76	17		départ. 76	0		départ. 76	0
		départ. 61	4		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	5		départ. 14	2		départ. 14	2
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	11		autres départements	2		autres départements	2
Interne	84	départ. 27	66	9	départ. 27	7	8	départ. 27	6
		départ. 76	11		départ. 76	2		départ. 76	2
		départ. 61	1		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	6		autres départements	0		autres départements	0
Troisième voie	8	départ. 27	5	1	départ. 27	1	1	départ. 27	1
		départ. 76	3		départ. 76	0		départ. 76	0
		départ. 61	0		départ. 61	0		départ. 61	0
		départ. 14	0		départ. 14	0		départ. 14	0
		départ. 50	0		départ. 50	0		départ. 50	0
		autres départements	0		autres départements	0		autres départements	0
Total	237			27					

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



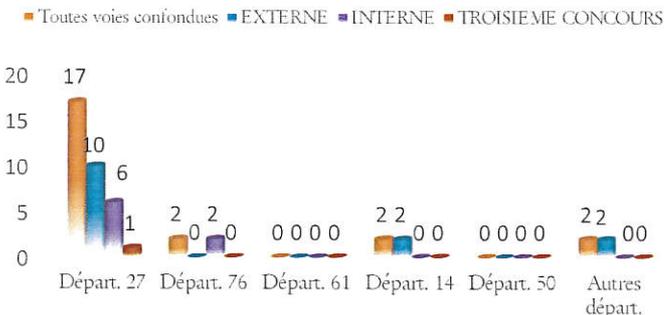
Après la réunion du jury d'admissibilité du 15/05/2018

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



Après la réunion du jury d'admission du 26/06/2018

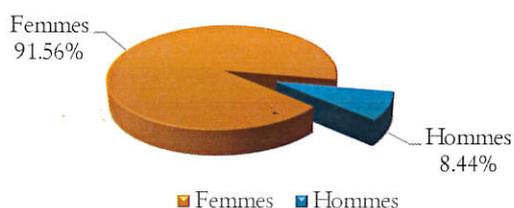
REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES CANDIDATS ADMIS AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



REPARTITION DES CANDIDATS PAR SEXE

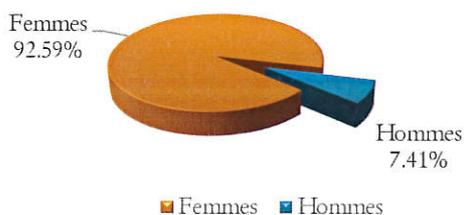
	Nombre candidats admis à concourir	Répartition par sexe des candidats admis à concourir		Soit en Pourcentage	Nombre candidats admissibles (jury du 15/05/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admissibles		Soit en Pourcentage	Nb de candidats déclarés Admis (jury du 26/05/2018)	Répartition par sexe des candidats déclarés admis		Soit en Pourcentage
Externe	145	133	femme(s)	91.72% de femme(s)	17	15	femme(s)	88.24% de femme(s)	14	12	femme(s)	85.71% de femme(s)
		12	homme(s)	8.28% d'homme(s)		2	homme(s)	11.76% d'homme(s)		2	homme(s)	14.29% d'homme(s)
Interne	84	76	femme(s)	90.48% femme(s)	9	9	femme(s)	100.00% femme(s)	8	8	femme(s)	100.00% femme(s)
		8	homme(s)	9.52% homme(s)		0	homme(s)	0.00% homme(s)		0	homme(s)	0.00% homme(s)
Troisième voie	8	8	femme(s)	100.00% de femme(s)	1	1	femme(s)	100.00% de femme(s)	1	1	femme(s)	100.00% de femme(s)
		0	homme(s)	0.00% d'homme(s)		0	homme(s)	0.00% d'hommes		0	homme(s)	0.00% d'homme(s)
Total	237	217	femme(s)	91.56% femme(s)	27	25	femme(s)	92.59% femme(s)	23	21	femme(s)	91.30% femme(s)
		20	homme(s)	8.44% homme(s)		2	homme(s)	7.41% homme(s)		2	homme(s)	8.70% homme(s)

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS **ADMIS A CONCOURIR** TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



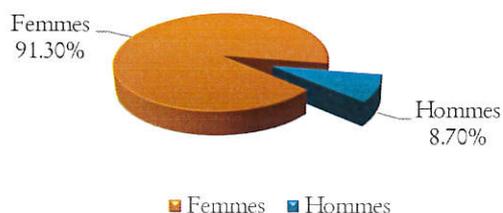
Après la réunion du jury d'admissibilité du 15/05/2018

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS **ADMISSIBLES** TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



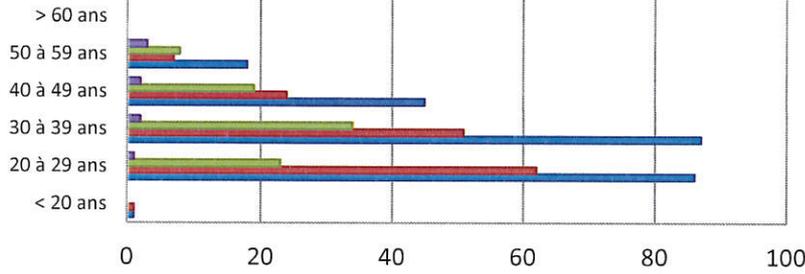
Après la réunion du jury d'admission du 26/06/2018

REPARTITION PAR SEXE DES CANDIDATS **ADMIS** TOUTES VOIES CONFONDUES AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



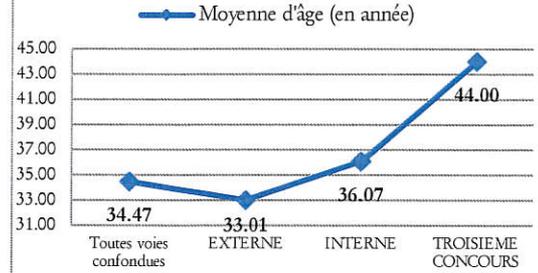
REPARTITION DES CANDIDATS PAR TRANCHE D'AGES

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES
ADMIS A CONCOURIR AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



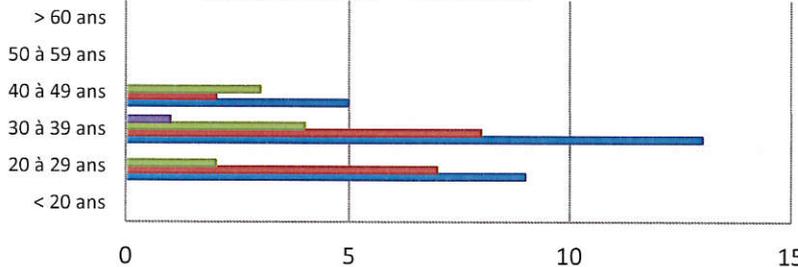
	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans
TROISIEME CONCOURS	0	1	2	2	3	0
INTERNE	0	23	34	19	8	0
EXTERNE	1	62	51	24	7	0
Toutes voies confondues	1	86	87	45	18	0

Moyenne d'âge des candidats admis à
concourir au concours d'adjoint administratif
principal de 2^{ème} classe 2018



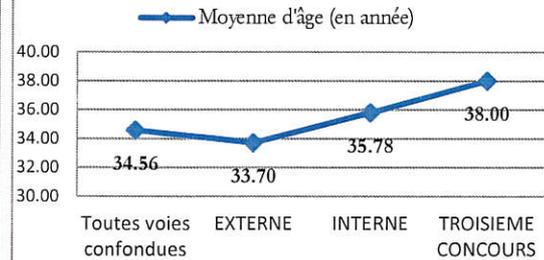
Après la réunion du
jury d'admissibilité du
15/05/2018

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES
ADMISSIBLES AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF
PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE 2018



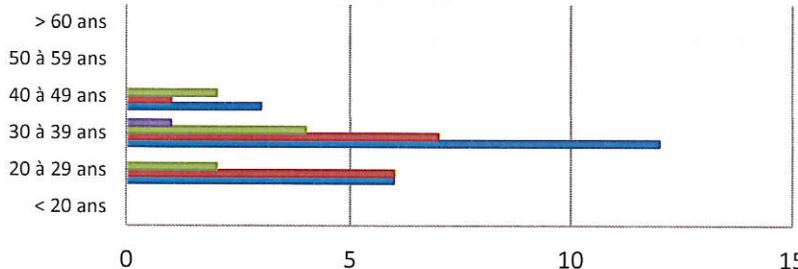
	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	1	0	0	0
INTERNE	0	2	4	3	0	0
EXTERNE	0	7	8	2	0	0
Toutes voies confondues	0	9	13	5	0	0

Moyenne d'âge des candidats admissibles au
concours d'adjoint administratif principal de
2^{ème} classe 2018



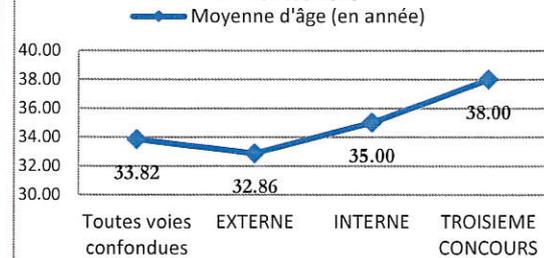
Après la réunion du
jury d'admission du
26/06/2018

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES CANDIDATS DECLARES
ADMIS AU CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE
2^{ème} CLASSE 2018



	< 20 ans	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	> 60 ans
TROISIEME CONCOURS	0	0	1	0	0	0
INTERNE	0	2	4	2	0	0
EXTERNE	0	6	7	1	0	0
Toutes voies confondues	0	6	12	3	0	0

Moyenne d'âge des candidats admissibles au
concours d'adjoint administratif principal de
2^{ème} classe 2018



Fait à Evreux, le 26 juin 2018

La présidente du jury



Annie DEPRESLE